



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 090-200069060-20220927-089_2022-DE

Belfort
Levrault

Séance du 27 septembre 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont suppléés : 1
dont représentés : 7
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstention : 0
Votants : 36

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WEISS, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : G. DEDEURWAERDER

Date de la convocation

21/09/2022

Pouvoirs : M. AERENS à C. CODDET, E. WILLEMMAIN à L. BROS-ZELLER, G. MICLO à F. MONCHABLON, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, D. VALLVERDU à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Date de publication

03/10/2022

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Délibération n° 089-2022

Objet : Ressources humaines - mise en œuvre d'un groupement de commandes par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour l'achat de prestations d'assurances couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics à exercer leurs fonctions – convention avec le Centre de gestion du Territoire de Belfort

Monsieur le Président expose à l'assemblée un rapport présentant une initiative du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort proposant aux collectivités et établissements intéressés de former un groupement de commandes permettant l'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions.

En vertu des dispositions de l'article L826-2 du code général de la fonction publique, les agents publics inaptes à l'exercice de leurs fonctions ont droit à une période de préparation au reclassement (PPR), avec maintien du traitement, pendant une durée maximale d'un an avec prolongation possible de 3 mois.

Cette période doit permettre à la collectivité et à l'agent, avec le concours du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, et d'autres partenaires le cas échéant, de rechercher toutes les solutions possibles pour faciliter un reclassement : par exemple, des périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur d'autres postes.

Le décret n°085-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, organise ce régime.

Quel que soit l'intérêt qu'on lui accorde, la période de préparation au reclassement, représente un coût pour l'employeur qui n'est compensé par aucun dispositif en vigueur.

Ce groupement de commandes est donc destiné à permettre au centre de gestion de procéder une consultation dans le but d'obtenir une solution idoine.

Le Centre de gestion envisage de procéder à :

- la passation d'un marché de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le compte des communes et EPCI l'ayant mandaté
- la gestion des relations avec l'(es) assesseur (s) sélectionné (s)

L'intérêt d'un tel groupement est indéniable. Il permettra la valorisation de ce nouvel outil de ressources humaines pour les employeurs publics en minimisant le coût par l'assurance.

De plus, l'adhésion au groupement de commandes n'a pas d'effet contraignant, l'adhésion finale nécessitant une nouvelle intervention de l'assemblée délibérante. La communauté de communes reste donc libre de faire autrement si elle trouve mieux ailleurs.

Monsieur le Président invite donc le conseil communautaire à mandater le Centre de gestion de la territoriale du Territoire de Belfort pour ce groupement de commandes.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

Belfort
Levraut

ID : 090-200069060-20220927-089_2022-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique du Territoire de Belfort pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions,

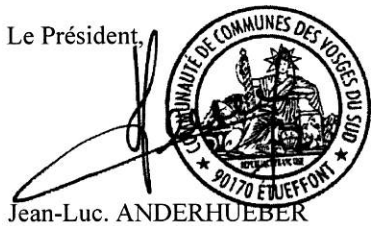
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Centre de gestion du Territoire de Belfort

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD' and '19170 ETUEFFONT'. There are two stars on either side of the bottom text.

Jean-Luc. ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Jean-Pierre BRINGARD